



## L'enseignement professionnel en chantier aux journées nationales portes ouvertes des LP

À l'occasion des « journées nationales portes ouvertes des lycées professionnels » autour des 30 ans du baccalauréat professionnel, la ministre a annoncé quelques mesures supposées revaloriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Après avoir subi une réforme brutale avec la mise en place du bac pro 3 ans, la perte de 5000 postes de PLP et sa mise en concurrence avec l'apprentissage, l'enseignement professionnel est mis à mal. Pour autant, cette voie de formation reste essentielle pour former les salarié-es de demain, élever le niveau de qualification et lutter contre le décrochage scolaire.

Aussi, au-delà du caractère insuffisant de la mesure, nous actons positivement la création de 1000 postes pour 500 nouvelles formations, à condition que ces postes soient bien consacrés à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et non ciblés pour développer des filières d'apprentissage au sein de nos lycées.

Dans sa volonté de revaloriser l'enseignement professionnel, la ministre annonce la mise en place des jumelages entre les collèges, les lycées professionnels et les CFA. Or, les liaisons entre collèges et LP existent déjà, chaque année des LP accueillent des collégiennes lors de mini-stages pour leur permettre de découvrir l'enseignement professionnel. Les jumelages proposés avec les CFA visent à encore augmenter la porosité entre le service public d'éducation et l'apprentissage et ne participent en rien à sa revalorisation mais le menacent à terme.

Le SNUEP-FSU a toujours évoqué le problème de l'orientation subie en lycée professionnel et de ses conséquences en termes de décrochage.

Proposer une ré-orientation possible à l'automne pour les élèves affectés par défaut (30 % en seconde bac pro et 42 % en CAP), c'est tout d'abord occulter le travail mené par les équipes sur le terrain, lesquelles se trouvent confrontées au problème >>>

### Sommaire

- > L'enseignement professionnel en chantier .....P 1-2
- > Courrier FSU au sujet des SEGPA.....P2
- > Courrier FSU au premier ministre.....P3

- > Communiqué intersyndical CGT, FSU, FO, FAFP, Solidaires.....P3
- > Un CPA pour la Fonction publique ?.....P4-5
- > Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi.....P5
- > Lu au BO..... P5

- > La loi travail : un projet inacceptable... ..P6
- > Rendez-vous salariale du 17 mars ..... P6
- > Appel à un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes.....P7

>>>

du manque de capacités d'accueil dans les différentes filières. Instaurer des sas d'accueil pour les élèves entrant en seconde ne constitue en rien une nouveauté. Ceux-ci sont en réalité déjà effectifs dans de nombreux établissements. Enfin, prévoir une semaine banalisée pour préparer les élèves à leur première période de formation en entreprise révèle encore une fois la méconnaissance de notre métier et de nos pratiques.

Pour le SNUEP-FSU revaloriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, c'est donner les moyens à tous les élèves de réussir leur cursus scolaire et leur permettre une insertion professionnelle et des poursuites d'études réussies. Cela passe par la nécessité de réintroduire des parcours en 4 ans pour redonner du temps aux savoirs généraux et professionnels, par une remise à plat des modalités de certifications des diplômes de la voie professionnelle, par des dédoublements

de classe et par une l'augmentation de l'offre de formation et des capacités d'accueil sur l'ensemble du territoire. Cela passe également par l'arrêt du détournement de la taxe d'apprentissage à la seule faveur de l'apprentissage et au détriment des moyens de fonctionnement de nos lycées professionnels publics.

Communiqué SNUEP-FSU

16 février 2016

## **Lettre à la ministre de l'Education Nationale**

le 15 février 2016

*Madame la Ministre,*

*A l'heure où les opérations de préparation de la rentrée 2016 ont débuté dans les académies et les départements, nous attirons votre attention sur la situation des SEGPA, notamment quant à l'interprétation de la circulaire 2015-176 du 28-10-2015.*

*Il nous remonte en effet de nombreuses situations où la mise en œuvre de cette circulaire s'écarte nettement de l'équilibre qui a présidé à sa rédaction :*

- expérimentations de classes de 6<sup>ème</sup> dites « inclusives », sans concertation avec les équipes ;*
- pressions sur les personnels pour la mise en place de projets d'inclusion au cycle 4, détournant la SEGPA de son objectif d'enseignement adapté ;*
- créations de classes à double niveaux ;*
- DHG insuffisante ne permettant pas de couvrir les heures d'enseignement dues aux élèves de SEGPA, et en particulier le fonctionnement des ateliers ;*
- dépassements imposés d'effectif maximum en atelier avec suppression de postes de PLP, pour récupérer des moyens pour conduire l'AP et les EPI avec des effectifs réduits ; suppression de champs professionnels ;*
- suppressions de divisions.*

*Par ailleurs, et alors que vos services nous ont confirmé que les SEGPA étaient bien concernées par l'article 7 de l'arrêté collège qui attribue les marges horaires supplémentaires, certaines SEGPA ne bénéficient pas de ces moyens.*

*Nous demandons, conformément aux engagements pris par les services quant à l'esprit du nouvel arrêté et de la circulaire connexe, le maintien à la rentrée 2016 de l'ensemble des SEGPA et de leurs structures, ainsi que l'affectation de l'ensemble des moyens afférents y compris pour un enseignement en sécurité dans les ateliers. Nous demandons aussi qu'il soit laissé aux enseignants la responsabilité de « construire les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux élèves », comme le prévoit la circulaire.*

*Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.*

*Bernadette Groison,  
Secrétaire Générale FSU.*

## Lettre au premier ministre

le 17 février 2016

Monsieur le Premier ministre,

La FSU tient à vous faire part de sa vive inquiétude sur les conséquences du remaniement ministériel en ce qui concerne la Fonction publique.

Lors des négociations « PPCR », la FSU a défendu la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a acté que le rendez-vous salarial ait lieu au début de l'année 2016. Le texte que vous avez décidé d'appliquer prévoit d'ailleurs que cette première négociation soit « l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ».

Par ailleurs, des centaines de textes sont à prendre pour appliquer ce protocole. Et l'engagement a été pris qu'ils le soient tous avant la fin de ce quinquennat.

C'est donc avec surprise et incompréhension que la FSU a appris le changement de ministre dans ce contexte.

En effet, la FSU craint que ce changement soit de nature à faire prendre un retard préjudiciable aux agents alors qu'il y a tant de dossiers à conclure et de manière urgente quand on

sait la situation des carrières et des rémunérations des agents publics.

Bien évidemment, pour la FSU, les questions soulevées n'ont pas trait aux choix qui vous appartiennent des personnes devant assumer la charge de tel ou tel ministère, mais relèvent bien d'une lisibilité de la politique du gouvernement pour la Fonction publique. En cela, la FSU n'imagine pas que le gouvernement puisse, au vu de cette situation, chercher à gagner du temps dans la mise en œuvre des décisions.

Monsieur le Premier ministre, il va ainsi sans dire que la FSU attend que rapidement soit rendue publique la date du rendez-vous salarial. Elle n'acceptera pas qu'il soit reporté.

Pour la FSU, mettre fin au gel de la valeur du point d'indice et le revaloriser significativement relève d'une urgence et d'une mesure de justice pour les rémunérations de tous les agents publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison,  
Secrétaire Générale.



## Communiqué intersyndical CGT, FSU, FO, FAFP, Solidaires

Après plusieurs journées de mobilisations, de grèves et de manifestations depuis deux ans, dont le 26 janvier dernier, les organisations syndicales de la fonction publique CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, FAFP se sont réunies mercredi 10 février pour analyser la situation au sein des trois versants de la Fonction publique.

En plus de l'enjeu crucial du pouvoir d'achat, le contexte social est marqué par un ensemble de réformes détériorant les conditions de travail des agents, des réductions d'emplois dans un grand nombre de secteurs, la remise en cause de droits sociaux et de missions publiques.

Les organisations syndicales signataires de ce communiqué, restent

également déterminées à revendiquer des créations nettes d'emplois statutaires permettant de lutter contre la précarité, des budgets à la hauteur des besoins d'un service public de proximité confirmant son rôle essentiel de cohésion sociale.

A quelques jours de l'ouverture des négociations salariales Fonction publique, elles considèrent qu'il est indispensable de mettre fin au gel du point d'indice, de le revaloriser de façon significative et d'exiger des mesures générales permettant de compenser les pertes subies de pouvoir d'achat.

Les interventions médiatiques ministérielles ne laissent guère entrevoir de pistes ambitieuses en la matière.

Pourtant, après plus de dix ans de pertes sans précédent de pouvoir d'achat, c'est un signal fort qu'elles attendent du gouvernement.

C'est pourquoi les organisations syndicales, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, FAFP, souhaitent faire de l'ouverture de ces négociations un nouveau temps fort de mobilisation.

Elles appelleront donc ce jour-là à des initiatives intersyndicales (conférence de presse, audience auprès des préfetures, rassemblements à Paris et dans les départements, diffusion de tracts communs ...).

Dans l'hypothèse où les propositions ministérielles relèveraient du « symbolique », elles s'engageront dans l'unité la plus large possible dans un processus de mobilisations y compris par la grève et les manifestations !

Paris le 16 février 2016

## UN COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE POUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

Annoncé lors de la conférence sociale d'octobre 2015, le Compte Personnel d'Activité devrait être mis en place à compter du 1er janvier 2017.

Les négociations menées au niveau interprofessionnel arrivent à leur terme. Les organisations doivent maintenant décider de leur signature ou non de la « position commune » sur le CPA dans le secteur privé.

Concernant la mise en œuvre d'un dispositif comparable dans son objectif dans la Fonction publique, ce sujet n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour de l'agenda social. Nous nous trouvons donc précisément dans la situation que nous avons pointée comme devant être évitée pour la FSU. Ce qui laisse entrevoir un cheminement se bornant à une transcription à la Fonction publique des principes définis pour le secteur privé.

Une telle approche risque surtout d'aboutir à un échec par inadaptation. En effet, la Fonction publique a ses propres dispositifs, des modes de gestion statutaire de ses agents, des fonctionnements spécifiques liés aux contingences mêmes des missions exercées.

Dès les premières discussions lors de la conférence sociale, la FSU est intervenue pour demander :

> que soient intégrés au CPA tous les comptes utilisés à différente période de la vie (CPF, CET, DIF...);

> qu'une réflexion soit menée sur l'introduction de nouveaux droits (droits sociaux comme par exemple les dispositions relatives au statut des aidants);

> que les différents congés y soient intégrés;

> que soient pris en compte les temps de formation, et ce dernier sujet devant donner lieu à un chantier spécifique dans la Fonction publique, sur la base d'un bilan du Droit Individuel

à Formation (DIF) et avec la volonté d'améliorer la formation des agents (tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif).

Il s'agit également de mettre en place des formations qualifiantes et de développer des plans de formation largement accessibles pour tous les métiers de la Fonction publique.

Concernant le Compte Epargne Temps par exemple, bien que ses principes revêtent une relative simplicité, on constate une grande diversité de mise en place (et parfois des entraves à sa mise en œuvre dans un contexte d'insuffisance budgétaire global), une difficulté à garantir une véritable portabilité de ce droit et à garantir aussi une égalité d'accès.

**Pour la FSU, s'il y a un enjeu à discuter de ce que devrait être le CPA, c'est bien pour aboutir à une amélioration de la situation pour tous les agents, à une meilleure visibilité des droits et à une meilleure utilisation des possibilités qui s'offrent aux agent-es tant pour les mobilités choisies, les choix de carrières que pour leur permettre de concilier mieux leurs différents temps tout au long de la vie.**

Pour la FSU, il convient d'éviter le double écueil d'aboutir à une usine à gaz ou à une coquille vide. Il s'agit bien au contraire de construire un outil utile à tous les agents et à tous les salariés, facilitant l'accès aux droits.

Des questions restent entières à ce jour : qui va piloter le CPA dans la Fonction publique ?

Sur quels principes ?

Quels financements possibles pour étendre le CPA à de nouveaux droits ? Il est clair que l'individualisation de ce compte (puisque'il est à portée universelle) ne doit pas dans la Fonction publique se trouver en contradiction avec les droits statutaires et collectifs.

La FSU est d'ores et déjà porteuse de réflexions et de propositions. Tous les agents doivent bénéficier d'une formation initiale et continue, sur le temps de travail, qui ne se réduise pas à l'adaptation au poste, mais favorise l'accomplissement personnel sous toutes ses formes et soutienne les projets de carrière et de mobilité. La FSU rappelle que, si en 2006, elle n'avait pas signé l'accord sur la formation professionnelle c'est pour deux raisons. D'une part, le DIF était souvent limité au plan de formation décidé par l'institution et donc excluant quasiment des possibilités de formations extérieures d'intérêt davantage « personnel ». D'autre part, il y a eu un refus d'abonder les crédits pour le congé de formation professionnelle. Nous pouvons aujourd'hui constater que le DIF n'est pas réellement mis en œuvre dans la Fonction publique. Il convient de faire l'analyse de cette sous-utilisation par les agents et de modifier en conséquence ce dispositif afin d'aboutir à une ouverture large de ce droit. La discussion du CPA est donc liée à celle de la formation dans la Fonction publique. La FSU demande donc notamment que soit mis en place un véritable plan de formation continue. Cela passe très certainement par la mise en place d'obligations minimales et volontaristes de la part des employeurs publics. De même, le conseil en évolution professionnelle doit être discuté pour voir comment il pourrait dans la Fonction publique ouvrir de nouveaux droits. Par ailleurs, il est urgent de prévoir un accompagnement des agent-es qui font le choix de mobilité professionnelle (mobilité à l'intérieur d'un versant, entre versants, et vers le secteur privé). Pour la FSU, il s'agit bien de reconnaître des droits dans le cadre d'une sécurité sociale professionnelle.

Les dispositifs actuels (congé mobilité, congés pour des formations particulières...) >>>

>>>

ne sont pas soutenus par des crédits adéquats et ne permettent donc pas de répondre aux besoins des agent-es. Ainsi dans l'Education, si les enseignants ont des statuts particuliers qui prévoient ce congé mobilité (un an avec salaire plein mais avec perte du poste), aucun crédit n'y a été alloué depuis une quinzaine d'année. Et ce n'est pas, comme le prétend l'administration, parce qu'il est peu demandé (4 % des agents) que le congé de formation professionnelle serait « mal adapté ». La raison en est plutôt sa faible accessibilité (une fois dans la carrière sauf si on a pris une fraction de l'année rémunérée) et une

rémunération maintenue mais diminuée.

Pour la FSU, la question de l'accès aux droits, de leur universalité, de leur portabilité, voire de leur transférabilité est une question très sérieuse et aux enjeux multiples. C'est pourquoi des discussions spécifiques permettant d'intégrer la réalité spécifique de la Fonction publique sont indispensables. On le voit, il y a notamment un véritable enjeu à conserver une approche collective du CPA.

Les discussions qui vont s'ouvrir dans la Fonction publique doivent reprendre l'ensemble de ces questions fondamentales : champ d'application du CPA, périmètre, définition des droits...

De toute évidence, le cadre donné par les négociations interprofessionnelles va tendre à limiter le champ des discussions. La FSU refusera de s'y laisser enfermer.

Les organisations syndicales ont pris une part active dans l'histoire de la sécurisation des parcours professionnels : CPF, CET, convention chômage (droit rechargeable), droits à formation, protection sociale... Il faut passer maintenant à une vision plus globale et se doter d'un outil qui constitue un véritable progrès pour tous les salariés.

Communiqué FSU  
Février 2016

## Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse signataires se sont réunies ce jour pour faire le point sur la situation sociale et économique notamment après la publication du projet de loi dit El Khomri, concernant la modification du Code du travail. Ensemble et à des degrés divers, elles constatent que ce projet, élaboré sans réelle concertation, va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salarié-es et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.

**Les organisations signataires ne sont pas satisfaites** de ce projet et demandent le retrait de la barémisation des indemnités prudhommales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs.

**Elles conviennent de travailler ensemble** sur la construction de droits nouveaux, et sur les autres articles du projet, notamment, sur les licenciements économiques, le forfait jours, l'organisation du travail et la santé au travail, l'apprentissage, ...

**Les organisations signataires, conscientes des enjeux et des**

**responsabilités du mouvement syndical sont porteuses de propositions** et sont disponibles pour engager le dialogue permettant le développement de l'emploi, la lutte contre la précarité et la sécurisation des droits des salarié-es.

**Les organisations signataires se retrouveront le 3 mars prochain afin d'approfondir leurs analyses.**

Communiqué intersyndical  
CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNSA, UNEF, UNL, FIDL  
23 février 2016

### BO n°6 du 11/02/2016

#### Enseignement professionnel

Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »

[arrêté du 2-2-2016 - J.O. du 5-2-2016- NOR MENE1532440A](#)

#### Baccalauréat professionnel

Programme d'économie-droit des classes préparatoires : modification  
[arrêté du 24-12-2015 - J.O. du 22-1-2016- NOR MENE1532428A](#)

#### Baccalauréat professionnel

Spécialité métiers du cuir, option chaussures et option maroquinerie : modification

[arrêté du 5-1-2016 - J.O. du 22-1-2016- NOR MENE1600162A](#)

#### Baccalauréat professionnel

Spécialité « conducteur transport routier marchandises » : modification  
[arrêté du 6-1-2016 - J.O. du 22-1-2016- NOR MENE1600437A](#)

### BO n°7 du 18/02/2016

#### Formation continue

Liste des Greta labellisés GretaPlus au 15 décembre 2015  
[décision du 5-2-2016- NOR MENE1600079S](#)

**21 au 28 mars 2016 : Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme**

## Loi Travail : un projet inacceptable

Après les différents rapports publiés (Combrexelle et Badinter) et les lois de sécurisation de l'emploi (Macron, Rebsamen), le projet de loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" est un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salarié-es et aux jeunes.

Nombre d'éléments contenus dans ce texte ne sont pas pour la FSU acceptables, comme le plafonnement du barème des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques, l'inversion de la hiérarchie des normes, le temps de travail des apprenti-es mineurs ou encore nombre de dispositions relatives à la formation professionnelle...

Pour la FSU, « la loi protège le faible », et le rôle de la négociation collective n'est donc pas de revenir sur les dispositions protectrices de la loi. Cette loi rompt des équilibres nécessaires à trouver pour

## Rendez-vous salarial du 17 mars : les agents publics exigent des mesures fortes

Les organisations syndicales de la Fonction publique - Cgt, Cfdt, Cgc, Fa-Fp, Fsu, Solidaires et Unsa - se sont souvent retrouvées, ces dernières années, pour faire le point sur la situation des agents des trois versants de la fonction publique et intervenir unitairement sur nombre de sujets propres à garantir la qualité du service public à tous les citoyens.

Dans une période où nombre de réformes impactent le travail des agents, les organisations signataires portent ensemble le nécessaire respect du statut général de la Fonction publique, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre la précarité et l'exigence d'emplois statutaires en nombre suffisant pour faire face aux besoins, l'amélioration des conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents publics.

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

l'organisation sociale du travail entre les salarié-es et les employeurs. Le concept de "flexi-sécurité" est en train de se traduire par plus de sécurité pour les employeurs et plus de flexibilité pour les salarié-es.

A l'inverse, le débat devrait porter non pas sur la limitation des droits des salarié-es mais sur la construction de droits nouveaux pour faire face à la situation économique et sociale et au chômage.

Ce projet de loi n'est pas acceptable. Il doit être rediscuté sur d'autres bases, avec l'objectif d'améliorer les droits des

### Contribution FSU sur le projet de loi "travail"

Aujourd'hui, à quelques jours de l'ouverture des négociations salariales dans la Fonction publique, elles rappellent leur exigence qu'il soit mis immédiatement fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents

En effet, la politique d'austérité salariale a abouti à une baisse constante de leur pouvoir d'achat. Pour les organisations syndicales, l'heure est venue de mettre un terme au contentieux salarial qui s'est accumulé depuis des années !

Les agents de la fonction publique jouent un rôle déterminant pour la cohésion de toute la société. La reconnaissance de leur travail et de leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général ne peut plus attendre.

Le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations salariales. Ce rendez-vous aura lieu le mercredi 17 mars et doit déboucher sur des mesures fortes.

salarié-es, des jeunes et des chômeurs. Il est nécessaire et urgent de leur donner des garanties.

Le gouvernement doit entendre les inquiétudes et mécontentements qui grandissent. Il doit établir un véritable dialogue social avec les organisations syndicales sur cette question avant tout examen du projet de loi en conseil des ministres.

La FSU poursuivra le travail engagé dans le cadre de la réunion unitaire du 23 février et considère que si le gouvernement poursuit dans cette voie, l'intervention des salarié-es et des jeunes sera nécessaire.

Communiqué FSU  
25 février 2016

Les organisations syndicales, Cgt, Cfdt, Cgc, Fa-Fp, Fsu, Solidaires et Unsa porteuses des exigences des agents publics jugeront à cette aune les annonces qui seront faites par le gouvernement.

Si celles-ci étaient trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, elles en appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations.

Dès à présent, elles inscrivent cette possibilité d'action le 22 mars prochain et se retrouveront dès après le rendez-vous salarial pour confirmer ou non cette mobilisation.

Communiqué commun  
CGT, CFDT, CFE-CGC, FA-FP, FSU,  
SOLIDAIRES, UNSA  
26 février 2016



Cfdt

FONCTIONS PUBLIQUES

Fonctions Publiques

CFE CGC



## **Appel à un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie !**

**Ce 8 mars : Luttons, Faisons grève, Manifestons, Rassemblons nous, Menons ensemble des actions festives et symboliques !**

Le 8 mars, c'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier !

Les luttes des femmes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

La journée du 8 mars, qui célèbre l'histoire de ces luttes, est plus qu'un symbole. C'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Ce n'est pas la journée de « la » femme, comme les médias se complaisent à le répéter. Nous refusons la récupération de cette journée à des fins commerciales, avec des messages publicitaires proposant de la « fêter » par un cadeau ou une distribution de fleurs sur le lieu de travail... sans doute pour mieux faire oublier, le reste de l'année, l'ampleur des inégalités qui restent à combattre.

Dans la société les femmes sont partout mais l'égalité nulle part !

Les femmes sont touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité, elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales, minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique. Elles sont trop souvent victimes de multiples formes de violences : viols, violences conjugales, violences sexistes et sexuelles au travail, lesbophobie, prostitution, agressions racistes, violences contre des femmes réfugiées. Les femmes sont les premières victimes des guerres.

Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous rassembler, faire converger nos luttes pour l'égalité et contre toute forme de violence.

Les politiques d'austérité, la montée des extrêmes droites et le retour des extrémismes religieux imposent plus que jamais des régressions pour les femmes :

> La loi Rebsamen (dilution des rapports de situation comparée et des négociations égalité professionnelle), la loi Macron (travail du dimanche et de nuit), précarisent encore plus la situation des femmes.

> La diminution drastique des dépenses publiques met en danger les services publics et touche particulièrement les femmes : menace sur les gardes d'enfants, sur l'accès au droit à l'IVG (150 centres IVG fermés en 10 ans), sur l'accès aux soins (notamment l'éloignement des services de maternité...).

> La diminution voire la fin des subventions publiques menace l'existence même des associations féministes qui œuvrent tous les jours pour les femmes.

> Les courants extrémistes ont réussi à faire enterrer les ABCD de l'égalité à l'école, et menacent le droit à l'IVG. Ils refusent la PMA pour toutes les femmes.

### **AGIR !!! RENDRE TOUTES LES LUTTES DES FEMMES VISIBLES !**

Comme les coiffeuses et manucures du boulevard de Strasbourg, comme les femmes de chambre des grands hôtels, comme les femmes de ménage grecques, comme les femmes de Latelec en Tunisie, comme toutes les

anonymes qui disent tous les jours STOP à toute forme de violence, comme toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour le droit des femmes, faisons entendre la voix des femmes !

Luttons pour obtenir l'égalité salariale, contre le temps partiel imposé et la précarité

Imposons le partage des tâches domestiques. Les femmes ne sont pas programmées génétiquement pour accomplir ce travail. Assez de la double journée !

Pour faire reculer le système patriarcal et obtenir l'égalité, aussi bien au travail, dans la famille que dans la société toute entière, le 8 mars ne doit pas être une journée sans lendemain. Plus que jamais, il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes et de revendications des femmes, ici et partout dans le monde,

Sur la base de ce texte, les signataires appellent à renforcer ou à créer partout des collectifs unitaires pour préparer ensemble des 8 mars de luttes, revendicatifs, féministes et syndicaux.

*Premiers signataires :*

*Collectif National pour les Droits des Femmes, Alternative libertaire, ANEF, CGT, les Chiennes de Garde, Collectif20ème/Tenon, Coordination Lesbienne en France, DIDF-Fédération des associations des travailleurs et des jeunes, Femmes Égalité, Ensemble, Femmes libres, FSU, Les Effrontées, Maison des Femmes de Montreuil, NPA,UFAL, Union syndicale Solidaires.*

**RASSEMBLEMENT LE 8 MARS A 12H30  
DEVANT LE MEDEF, 55 AVENUE BOSQUET, PARIS 7ÈME, MÉTRO ÉCOLE  
MILITAIRE  
ET POUR COURONNER LA JOURNÉE  
MANIFESTATION LE 8 MARS AU SOIR, RDV 18 HEURES,  
FONTAINE DES INNOCENTS, MÉTRO LES HALLES, PARIS. Nous irons  
jusqu'à St Lazare.**